

p.B.15.21.F.(7)

16.11.71

~~20/21~~EE.776.13.3. - SI/BJ/Fa/kl
Confidentiel

Berne, le 26 novembre 1971

Compte-rendu des entretiens avec M. Maurice Schumann

Séance du 16 septembre 1971 (matin) au "Lohn"

- Ordre du jour :
1. Intégration européenne
 2. Problèmes monétaires

Délégation française

- MM. Maurice Schumann	Ministre des Affaires étrangères
Jacques Roux	Ambassadeur de France à Berne
Jacques de Beaumarchais	Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires politiques
Jean-Pierre Brunet	Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires économiques et finan- cières
Claude Arnaud	Ministre plénipotentiaire, Directeur d'Europe
Jean Béliard	Ministre plénipotentiaire, Chef du service d'Information et de presse
Luc de Nanteuil	Ministre plénipotentiaire, Chef du service de coopération économique
Philippe Cuvillier	Conseiller des Affaires étrangères, Directeur-adjoint au Cabinet du Ministre
Pierre Boyer	Conseiller des Affaires étrangères, Sous-Directeur d'Europe centrale
Claude Thuillier	Conseiller de l'Ambassade de France à Berne
Jean Ruby	Conseiller économique de l'Ambassade de France à Berne
Jacques Thibau	Conseiller de l'Ambassade de France à Berne

Délégation suisse

- MM. Graber	Conseiller fédéral
Brugger	" "
Thalmann	Ambassadeur
Jolles	"
Bindschedler	"
Dupont	"
Languetin	"
Gelzer	Ministre
Natural	"
Erni	
Brunner	
Simonin	Procès-verbal
Faivet	"
Boillat	"



- 2 -

Début de la séance : 10h.00

M. Graber

souhaite la bienvenue à M. Schumann et à ses collaborateurs. Depuis la dernière visite à Berne d'un Ministre français des Affaires étrangères - il s'agissait de M. Robert Schuman - près d'un quart de siècle s'est écoulé. Les contacts franco-suisse n'en ont pas moins été fréquents ; nous serions heureux de les voir s'intensifier encore. Nous éprouvons le besoin d'échanger nos vues, à une époque où tant de problèmes nous assaillent.

1. Intégration européenne

M. Graber

En abordant le 1er point de l'ordre du jour, l'intégration européenne, je voudrais m'expliquer librement ou ouvertement, comme on le fait entre amis. Je partirai d'une situation de fait : l'intégration de la Suisse à l'Europe. (En 1970, plus des 3/4 de nos importations provenaient de la zone des Quinze. 59 % de nos exportations se dirigeaient vers cette zone. Sur les 40 milliards de francs investis par la Suisse dans le monde, près de la moitié l'est dans les pays de la Communauté économique européenne). Cette intégration de fait explique l'intérêt que nous témoignons à la construction européenne. Une économie aussi imbriquée que la nôtre est naturellement tributaire du sort économique de l'ensemble européen. La Suisse désire par conséquent participer à cette intégration et y apporter sa contribution, dans la conviction qu'il existe une solidarité concrète et inéluctable entre Européens.

Nous tenons aussi compte des considérations politiques ; dans ce domaine, nos vues sont concordantes. Comme vous, nous souhaitons que l'Europe retrouve sa place dans le monde, une place moins dépendante des Super-grands, des USA, pour ne pas dire du dollar. Notre voeu est de prendre part aussi activement que possible à la construction européenne.

./.

- 3 -

Notre volonté de coopérer, nous la pousserons jusqu'à l'extrême limite, celle que nous impose la neutralité, gage de notre indépendance. Vous savez fort bien qu'une adhésion n'est pas compatible avec la neutralité armée et permanente qui est la nôtre. Nous avons été frappés lorsque, en 1969, les Six ont défini l'instauration d'une paix durable en Europe comme l'une de leurs finalités politiques. Les neutres, la Suisse notamment, croient pouvoir y jouer un rôle. Le rôle qui incombe à notre pays est particulier : il tient au statut permanent de notre neutralité et non à la neutralité en tant que fait politique. Notre neutralité a été jadis reconnue d'utilité européenne (Traité de Vienne, Traité de Versailles, Société des Nations). Par la suite, elle n'a pas toujours été bien comprise, en particulier à l'époque de l'après-guerre. Aujourd'hui cependant, notre neutralité est considérée comme un facteur de stabilité, partant de paix ; nous avons pu nous en rendre compte au gré des récents contacts que nous avons eus avec nos collègues étrangers. Nous avons aussi enregistré avec satisfaction l'importance que l'on accorde au rôle particulier que des pays comme le nôtre et la Suède peuvent jouer à l'égard d'autres Neutres tels que l'Autriche et la Finlande. Nous servons en quelque sorte de caution à ces pays pour obtenir un modèle d'accord avec la Communauté économique européenne qui puisse être agréé par la grande puissance - l'URSS - qui les suit de près. C'est dire combien nous avons été réconfortés lorsque la Conférence de La Haye a admis la formule des liens particuliers et le principe de la simultanéité. La Suisse sait combien l'action de la France a été déterminante à cet égard ; votre gouvernement a témoigné d'une compréhension toute spéciale pour la cause des pays non candidats et cela, nous ne sommes pas près de l'oublier. Aujourd'hui, nous avons l'espoir de conserver la sympathie et l'appui de la France.

./.

- 4 -

A propos du contenu du futur accord, nous voudrions vous assurer que nous apprécions pleinement le pas décisif franchi par la Communauté économique européenne lorsqu'elle a admis le principe même d'un accord de libre-échange. Nous apprécions aussi, dans la position prise par la France, le fait que votre pays a fait, sur l'autel d'un accord avec les non-candidats, le sacrifice considérable du dogme protectionniste. C'est à partir de cette formule constructive du libre-échange qu'il sera possible - nous en sommes convaincus - de trouver une solution répondant à la fois à l'intérêt des CE et à celui des pays non candidats comme le nôtre. Nous y voyons notamment les avantages suivants :

- Il s'agirait d'une solution simple, négociable dans le temps limité qui nous reste, mais suffisamment large pour servir de base à l'ensemble des relations futures entre mon pays et la Communauté élargie.
- La formule proposée fait une distinction très nette entre l'intégration du type communautaire et le régime d'une coopération plus modeste, plus souple mais non moins étroite.
- Une telle formule doit rendre possible un accord équilibré, c'est-à-dire un accord comportant pour les deux parties des avantages comparables. Nous avons eu l'impression que vous considériez la solution "B" non seulement comme un geste important, mais comme une sorte de "cadeau royal". Nous voyons les choses différemment ; je ne crois pas que l'on puisse parler en l'occurrence d'un cadeau qu'une partie concéderait à l'autre. Je rappellerai que la politique fort libérale de la Suisse a valu aux Six, à la France en particulier, de conquérir une position sur le marché suisse qui, elle, pourrait être qualifiée de "royale". Les exportations françaises en direction de la Suisse ont connu un accroissement infiniment supérieur à celui de nos exportations vers la France. En 1970, la balance commerciale Suisse - CEE se soldait pour nous par un déficit

./.

- 5 -

de 10 milliards de francs. Il est évident que l'extension du libre-échange à la Suisse ne va en aucune façon mettre en question les avantages que vous avez acquis chez nous. Il n'est pas moins vrai que cette formule nous vaut des avantages, notamment celui de conserver l'autonomie de notre politique commerciale vis-à-vis des pays tiers, ce qui est essentiel pour un pays aussi tributaire que le nôtre de son commerce extérieur. Il s'agit précisément de combler d'une manière ou d'une autre le déficit de notre balance avec les Six. Mais nous payons très cher le prix de cette autonomie puisque nous renonçons d'emblée à toute espèce de participation au processus de décision des CE.

Après ces quelques considérations d'ordre général, je mentionnerai brièvement trois questions concrètes :

- 1) L'horlogerie : L'idée d'exclure l'horlogerie nous paraît à peine concevable. Inutile de vous dire que l'horlogerie est pour nous le symbole de notre réussite et de notre expansion. Vous savez aussi que c'est la seule industrie d'exportation importante de la Suisse française. Certains cantons romands fondent toute leur économie sur elle. Ils ressentiraient très durement cette sorte de "punition", d'autant plus qu'ils sont liés à la France voisine par une réelle communauté de sentiments et d'intérêts. Une solution équitable est en voie d'élaboration au sein d'une commission mixte. Nous sommes prêts à liquider ce contentieux mais non pas à accepter un sacrifice sans proportion avec la réalité du problème.
- 2) Le "volet agricole" : Dès le début, la Suisse s'est déclarée prête à rechercher des améliorations pour les échanges agricoles sans pour autant envisager le libre-échange. Elle attend donc les propositions que lui fera la Communauté et se réserve, elle aussi, d'en faire, afin d'établir une certaine réciprocité. Car il n'est

./.

- 6 -

pas concevable d'attendre de notre pays qu'il fasse des concessions unilatérales. Ce problème a des incidences sur le plan de la politique intérieure. Si l'on sacrifiait l'horlogerie et l'agriculture, il serait difficile de convaincre le peuple suisse, appelé à se prononcer en souverain, d'approuver cet accord.

- 3) La clause de sauvegarde : Le principe n'est pas contesté. Tout dépend de l'utilisation que l'on en fera, des modalités d'application. Il faudra éliminer de la procédure tout élément d'arbitraire. Il nous paraît essentiel de donner à l'accord une certaine stabilité.

Il y a un autre point auquel nous attachons le plus grand prix ; il s'agit du caractère évolutif de l'accord. La Commission semble rejeter toute possibilité d'élargissement au-delà du domaine strictement douanier. Il est naturel et légitime que la Commission craigne qu'une telle procédure complique la vie interne de la Communauté. Mais inversement, il nous semble qu'un accord avec les Communautés doit refléter la grande diversité de nos rapports économiques. Nous voyons mal les inconvénients qu'il pourrait y avoir à ouvrir cette fenêtre sur l'avenir dans le texte même de l'accord de base. L'accord, je le répète, doit être agréé par le peuple. Il est évident qu'un accord se limitant au seul libre-échange serait une désillusion certaine pour notre opinion publique.

Les récents événements monétaires - que j'aimerais aborder rapidement dans ce contexte - ont illustré très clairement la nécessité de trouver des solutions sur le plan européen. Si, comme on peut le craindre, une solution à l'échelle mondiale devait se faire attendre, nous pensons qu'il serait hautement souhaitable d'étudier la possibilité de créer une zone de stabilité en Europe. Ici encore, nous sommes prêts à une collaboration, à une coordination aussi étroites

./.

- 7 -

que possible avec la France et ses cinq partenaires du Marché Commun. Mais ce n'est pas le seul domaine auquel s'intéresse la Suisse. Il y a les problèmes de la 2ème génération, à la solution desquels mon pays croit pouvoir apporter sa contribution. Nous ressentirions comme un échec qu'un pays aussi industrialisé que le nôtre soit découragé dans son effort de coopération avec les Communautés.

En "post-scriptum", si je puis le dire, j'évoquerai un point de procédure qui nous paraît important. Il se pourrait que la simultanéité pose un problème de calendrier. Il serait fort souhaitable, de notre point de vue, que la négociation avec les pays non candidats puisse débuter en novembre déjà. Nous sommes en effet tributaires de notre procédure interne : l'accord devrait être adopté par les deux Chambres (la première en été, la seconde en automne) et par le peuple, dans un délai de 2 à 3 mois. Nous souhaitons donc que la négociation commence très prochainement et qu'un mandat de négociation aussi simple que possible soit donc élaboré.

M. Schumann

J'aimerais tout d'abord répondre à deux de vos vœux. Il n'est pas possible de faire toujours des visites officielles. Sous cette forme ou sous une autre, cependant, nos contacts devront être plus rapprochés. Je suis d'accord aussi avec vos conclusions en ce qui concerne la nécessité d'aller vite. Si nous voulons maintenir le principe de la simultanéité, nous devons trouver un arrangement qui entrerait en vigueur au 1er janvier 1973, ce qui nous laisse peu de temps. Or il y a des difficultés. Vous avez rappelé les chiffres de votre commerce avec le Marché Commun et mis en lumière le degré d'intégration de votre économie. Cette imbrication existe également sur le plan politique. Vous l'avez dit, il faut rendre l'Europe indépendante du dollar.

./.

- 8 -

J'ai sous les yeux votre déclaration aux Communautés : vous voulez conserver sa crédibilité à votre neutralité tout en aménageant les rapports de la Suisse avec la CEE. Vous avez insisté sur vos difficultés ; je vous demande à mon tour d'être compréhensif pour ce qui est de nos propres difficultés. La création d'une zone de libre-échange avec un pays industrialisé n'est pas prévue par le droit communautaire. La deuxième difficulté c'est la pression américaine qu'il ne faut pas sous-estimer. Au début du Marché Commun, l'hostilité de l'Est était considérable. Or au mois de mai à Moscou, personne ne m'a parlé du Marché Commun. En Bulgarie, je n'en ai pas parlé non plus. Du côté américain, en revanche, il y a une opposition croissante au principe des accords du genre de celui que nous négocions ensemble. Les difficultés de cet ordre sont les plus importantes. Il en existe cependant d'autres.

Il y a le problème des exceptions qui a été artificiellement gonflé. Une exception, c'est une solution spéciale. Nous ne méconnaissons pas le problème de l'horlogerie et je n'ai jamais pour ma part utilisé l'expression de cadeau royal. La création d'une zone de libre-échange industriel comporte des risques pour la France et des avantages pour la Suisse. Il faut examiner les modalités d'une coopération. Il y a la question du Swiss Made et de l'exportation de certaines pièces françaises qui est rendu complexe par le fait que l'accord de 1967 entre le Marché Commun et la Suisse ne fonctionne pas bien. Il faut saisir l'occasion pour établir des contacts, notamment entre professionnels. Nous aurons encore à faire face dans certains domaines comme celui de l'aluminium par exemple, à des problèmes techniques. Le mot exception n'a pas de signification péjorative. Il signifie seulement que l'on doit trouver des solutions particulières pour des problèmes spécifiques.

./.

- 9 -

La question de la clause de sauvegarde est essentielle, mais elle ne présente pas de difficultés. Dès qu'il y a zone de libre-échange, il y a danger de détournement. La clause de sauvegarde est indispensable. En adoptant cette formule, la Suède évite de tels problèmes dans une large mesure. La Suisse fait 40 % de son commerce avec des pays extérieurs au Marché Commun. Elle ne veut pas limiter sa faculté de négociation avec ces pays en harmonisant son tarif avec le tarif extérieur commun. Lorsque l'on veut simultanément entrer dans une zone de libre-échange et conserver son autonomie en matière de politique commerciale, on doit accepter qu'il y ait des clauses de sauvegarde.

Il faut comprendre que pour la France les exportations agricoles sont primordiales. Du fait de sa participation au Marché Commun, la France a bien sûr bénéficié d'une relance économique. Cependant, si l'on isole notre balance commerciale, on constate qu'elle est toujours déficitaire avec nos partenaires du Marché Commun. Ce déséquilibre est compensé par les exportations agricoles. C'est sur ce point qu'a porté la bataille avec l'Angleterre. Quand celle-ci a accepté le principe de la préférence communautaire, les négociations sont sorties de l'ornière. Le parlement français ne comprendrait pas qu'une zone de libre-échange ne comporte pas un volet agricole. Nous l'avons exigé de l'Angleterre et d'autre part, nous devons rester vigilants à l'égard de nos autres partenaires.

Il y a aussi le problème des règles d'origine. Il y a un système AELE et un système Marché Commun. Ce dernier nous paraît satisfaisant. Or le problème de la passoire obsède nos commerçants qui se méfient non pas de la Suisse, mais de ceux qui passeraient par elle à la faveur du système de l'origine cumulative de l'AELE.

En ce qui concerne la dynamique de l'accord, je crois à la nécessité d'une évolution. Vous avez parlé de la deuxième

- 10 -

génération ; or, je suis un partisan des échanges technologiques avec les pays non-membres. Nous ne pouvons pas encore prévoir des échéances précises, mais l'expression de dynamique de la Communauté ne me fait pas peur.

En ce qui concerne les problèmes monétaires, je pense que la crise internationale actuelle devrait déboucher dans le cadre du Marché Commun sur une relance de l'union économique et monétaire. C'est pourquoi nous avons insisté sur le troisième volet de l'accord de La Haye, visant à l'approfondissement de cette union et ceci dans le secteur monétaire d'abord.

Pour ce qui est de la crise monétaire internationale, la Suisse et la France sont d'accord sur les moyens d'y remédier. J'attache donc beaucoup d'importance à la seconde partie de nos entretiens de ce matin. Pour conclure la première partie, je crois que nos difficultés peuvent être surmontées et qu'il nous faut éviter de les envenimer par des querelles de vocabulaire.

M. Jolles

Je vais répondre à quelques-unes de vos questions.

- Pressions américaines. Nous savons que depuis quelque temps, les USA exercent une pression pour éviter un élargissement de la zone préférentielle. Nous les comprenons, mais estimons qu'il s'agit d'un problème européen qui, tant qu'il sera résolu selon les règles du GATT, ne regarde pas les Américains. L'incertitude créée par les récentes mesures américaines est une raison de plus d'arriver à une entente européenne sur le plan du commerce et de la monnaie.
- Solution spéciale est effectivement préférable à exception. L'horlogerie se prête à une solution spéciale qui se trouve d'ailleurs dans une phase de préparation déjà très

./.

- 11 -

avancée et pourra être mise en place dès octobre. Dans ce domaine, il est important d'arriver à une solidarité européenne en raison des concurrences japonaise, russe et américaine.

- Clause de sauvegarde. Vous avez mentionné la formule suédoise qui admet le principe d'une harmonisation autonome et automatique et la formule suisse qui est différente. Vous avez indiqué que la formule suédoise ne pose pas de problème institutionnel à la Communauté. Or, les Suédois estiment avoir droit à la parole au Comité 113. Il ne nous semble donc pas qu'il soit possible de parler d'harmonisation "autonome". Ce volet institutionnel ne nous a pas paru acceptable pour vous. Pour la clause de sauvegarde, il faudra une formule objective, qui devrait être discutée en cours des prochaines semaines.
- Agriculture. Nous prenons note de l'importance que la France attache au volet agricole en raison du déficit de sa balance avec ses partenaires et en raison du fait que le volet agricole est un élément clé de la négociation avec la Grande-Bretagne. Pour nous, une négociation agricole doit être réciproque. Le solde de notre balance commerciale est tellement en faveur des pays de la Communauté que le peuple suisse ne comprendrait pas que nous fassions en outre des concessions unilatérales.
- Système d'origine. Nous avons pris note de vos soucis et de ceux de vos milieux d'affaires à propos du système cumulatif d'origine. On peut examiner le problème et voir quel système serait mutuellement acceptable. Il s'agit-là d'un problème purement technique.

./.

- 12 -

M. Schumann

La Suède s'est heurtée à une difficulté fondamentale ; il s'agit de savoir si les Suédois considèrent l'harmonisation tarifaire comme irréversible, auquel cas ils se rapprocheront de la forme de l'association ; sinon, ils se trouveront dans une situation intermédiaire entre l'article 113 TR et l'article 238 TR. Je n'ai cependant pas l'impression que la Suède demandera de participer au Comité 113.

Chaque choix comporte sa logique interne ; la solution suédoise me paraît floue et ambiguë, alors que le choix de la Suisse, d'une liberté non limitée au départ, a sa logique interne. Il faut néanmoins reconnaître que l'ambiguïté suédoise résulte des difficultés d'un choix au départ.

M. Brunet

Je désire revenir rapidement sur les problèmes de l'agriculture et de la clause de sauvegarde. La Suisse se montre surprise que la France désire des concessions agricoles sans contrepartie. Or, aux yeux de l'opinion publique, un pays de 5 millions d'habitants s'ouvre un marché de 300 millions d'habitants ; la Suisse aboutit donc à un résultat très satisfaisant pour elle, de sorte qu'on doit arriver à un arrangement qui équilibre cet état de fait. De plus, le système de politique agricole du Marché Commun est très difficile à négocier. Ce processus de concession peut être dangereux, car par la suite, de nombreuses demandes pourraient s'en tenir à ce précédent. La Communauté a d'ailleurs agi dans ce sens dans ses négociations avec la Yougoslavie et l'Argentine. Quant à la clause de sauvegarde, il serait surprenant pour l'opinion publique française qu'on accepte une politique de libre-échange industriel sans contrepartie. Il est utile d'avoir une clause de sauvegarde pour défaut d'harmonisation de mesures du marché, et ce autant pour des nécessités politiques que pour des assurances quant à la qualité des partenaires. Toutefois, la clause de sauvegarde ne sera vraisemblablement pas appliquée.

./.

- 13 -

M. Graber

Chacun a des difficultés intérieures. Tout système laisse des portes particulières à des problèmes particuliers. Une solution est donc possible.

M. Jolles

J'aimerais revenir aux problèmes de procédure. Le temps commence à jouer. L'objectif de Bruxelles est d'arriver à fixer un mandat pour le 18 octobre. Je serais intéressé de savoir ce qu'on peut faire pour faciliter l'entente et faire avancer la recherche de solutions. Faut-il avoir des contacts antérieurs à cette séance ?

M. Schumann

La réponse est subordonnée au calendrier. Le Conseil des Ministres devrait pouvoir établir ce mandat en novembre, 2 à 3 séances du Conseil des Ministres étant nécessaires. En ce qui concerne les difficultés horlogères, leur disparition facilitera certainement la négociation.

2. Problèmes monétaires

M. Schumann

J'aimerais aborder les affaires monétaires. Je relève que nous avons le même point de vue quant à l'avenir souhaitable du système monétaire international, notamment sur les points suivants : la fixité ; le réalignement général des monnaies concernées (le franc français et le franc suisse ne sont pas visés) ; le problème des marges de fluctuation - la France accepte l'élargissement des marges, mais celui-ci doit être léger, 3 % étant trop grand -. Les concordances de vue existent aussi sur les problèmes des mesures commerciales. Nous souhaitons qu'elles soient abolies. L'Allemagne a une conception erronée de ce problème. Elle a obéi à l'illusion que, moyennant des concessions pas trop graves, elle obtiendrait une baisse de la surtaxe de 10 %. Il en est de même pour le Canada. Les exportations de la Suisse vers les Etats-Unis s'élèvent à 9 % environ des exportations

./.

partenaires que la Suisse. banques compétentes. Il faut également envisager d'autres cessaire au niveau du gouvernement et à celui des autorités européenne. La Suisse est prête à engager la dialogue né- sur le fait qu'il faut au moins travailler à une entente bilite, sur une certaine réputation envers la flottaison et pays. Une convergence très poussée se manifeste sur la sta- En principe, il existe une concordance de vue entre nos

M. Graber

n'est pas limitée à ma propre personne. étendu à la Suisse. C'est un sentiment personnel, mais il nes à un accord européen, je souhaite vivement qu'il soit En conclusion, si nous arrivons dans ces prochaines semai-

Le Franc français.

sions artificielles, mais pas de rush de spéculation sur gais pour le révaluer. Il y a éventuellement eu des pres- bien. Il n'y a pas vraiment de pression sur le Franc fran- pendant incontestable que ce double marché fonctionne très marché. Je dois dire que j'ai eu peur au début. Il est ce- a procédé par élimination pour ne retenir que le double Pour arriver au système pratiqué actuellement en France, on

actuellement le dollar. sement de la surtaxe. Certaines banques centrales soutiennent réévaluation de sa monnaie à un accord général et à un abais- Japon a cédé, mais n'a pas succombé ; il subordonne une Ferrari-Agradl se montre un porte-parole ferme des Six. Le La formation du front des neuf en est un exemple, et moyen - se heurte à des obstacles qu'il n'avait pas prévu. La campagne exacerbée de Nixon - qui représente l'Américain

significatif.

que la Suisse a déjà révalué et n'a pas été épargnée est totales, et 95 % sont touchés par la surtaxe. L'exemple

- 15 -

M. Brugger

Un groupe de travail examine toutes les questions de l'adhésion de la Suisse au Fonds Monétaire international. La situation a bien changé, de sorte que le cas peut être examiné.

M. Jolles

La raison du rapprochement suisse envers le Fonds monétaire international réside dans la nécessité de trouver de nouvelles bases pour les liquidités internationales à côté du dollar. La Suisse est sceptique au sujet des droits de tirage spéciaux. Il est actuellement impérieux de diminuer le monopole américain en matière de monnaie internationale. Ainsi, les droits de tirage spéciaux s'y prêteraient néanmoins le mieux. Il est indispensable de maintenir un certain lien avec l'or dont le rôle doit être affermi. Quant à un accord européen, il faut préalablement voir si un accord à l'échelon mondial est possible. La Suisse, à l'image de la France, n'est pas très optimiste. S'il n'y a pas de résultat, il est indispensable de trouver une solution sur le plan européen, solution à laquelle la Suisse s'associera. Une difficulté existe dans le mécanisme d'équilibre des soldes, pour les paiements intraeuropéens, et pour les paiements extraeuropéens.

M. Brugger

J'aimerais savoir comment sera surmontée la divergence entre la France et l'Allemagne.

M. Schumann

Cette divergence existe, mais elle s'est atténuée. Schiller a mis des réserves lors de la réunion monétaire, mais il s'est finalement rallié.

M. Brunet

Cette divergence a été amplifiée par la presse. La Conférence du 19 août a été axée sur des problèmes à très court terme et n'avait pas été assez préparée. Or, actuellement, l'Allemagne s'est également ralliée à la vue ^{de} politique à moyen terme. Quand l'examen se fera entre Européens, après

- 16 -

l'échec du Fonds monétaire international, les choses iront mieux que lors de la séance du 19 août.

M. Schumann

Que pense la Suisse de la situation en Europe des monnaies fortes ? Je pense plus particulièrement aux mesures prises par la Suisse en matière de politique monétaire.

M. Hay

Je participe actuellement aux discussions des commissions parlementaires sur un Arrêté fédéral non urgent permettant au Conseil fédéral et à la Banque nationale de prendre d'autres mesures défensives sans intervention du Parlement. La situation est très difficile. Le Franc suisse est particulièrement recherché, pour des raisons de sécurité, et par conséquent particulièrement sensible à ces événements troublés. Jusqu'alors, les conventions prises avec les banques suisses avaient pour but de freiner ou de faire partir les fonds étrangers ; mais cette convention pourrait s'avérer insuffisante. C'est pourquoi elle est discutée en commission parlementaire. Les mesures envisagées sont les suivantes : rendre obligatoire cette convention aux banques et aux non-banques, tels les cantons, les gérants de fortune, etc. ; supprimer la rémunération des dépôts étrangers ; introduire un impôt négatif sous la forme d'une taxe fiscale qui découragerait les apports étrangers. J'aimerais aborder le problème du double marché. On y a songé en Suisse et on a éprouvé une certaine sympathie envers ce système. Mais il faudrait alors reconstruire un instrument de contrôle très compliqué, avec les problèmes d'administration ou de personnel que cela comporte ; il y aurait également des lacunes, telle la possibilité de détournements. Il n'est cependant pas exclu qu'on recoure à ce système comme ultima ratio.

./.

- 17 -

La réévaluation du Franc suisse en mai 1971 est suffisante. Nous constatons une variation du cours du dollar en Suisse de 3,93 à 4,02, ce qui est assez proche du taux d'intervention inférieur de la Banque nationale. Le marché du change est réduit actuellement à 10 % de son volume ordinaire. Afin de stopper la spéculation, les principales banques pratiquant des opérations de change ont pris la décision de n'accepter le change que jusqu'à une certaine limite. Elles ont en effet décidé, en accord avec la Banque nationale, de ne racheter au maximum, par client et par jour, que 2 millions de dollars, aussitôt convertibles en francs si le cours du dollar tombe à Fr. 3,96, et 1 million de dollars si le cours descend à Fr. 3,95 et au-dessous. Il ne sera opéré de conversion en Francs supérieure à ces montants que si le client accepte que ces fonds soient bloqués pendant trois mois sans produire d'intérêt.

Nous espérons ainsi décourager les spéculations étrangères. Quant au problème de la retenue de la part des importateurs, nous attendons une solution à ces problèmes.

M. Schumann Je prends note et suis très heureux de notre concordance de vue sur ces problèmes.

Fin de la séance : 12h.15.